

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2016

MAGISTRATS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 3200)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL94

présenté par
Mme Untermaier, rapporteure

ARTICLE 21

À l'alinéa 13, substituer à la première occurrence du mot :

« à »,

le mot et le signe :

« d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.